

endrix.

OSONS OSER.

CATALOGUE DE FORMATIONS

2021/2022

Sommaire

1. RGPD	
1. Sensibilisation RGPD	3
2. Devenir délégué à la protection des données.....	5

1. Sensibilisation RGPD

Public : Collaborateurs des services ressources humaines, systèmes d'information, administratifs et financiers.

Prérequis : Aucun

Durée : 3 heures

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques : La sensibilisation est proposée en distanciel sur la plateforme de l'organisme de formation.

L'instructeur de la formation est également un spécialiste dans sa matière, le contenu du e-learning est réalisé par un expert en protection des données.

Modalités d'évaluation : Plusieurs tests lors de la formation permettent de valider la compréhension du stagiaire.

La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 500 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Contact : Krystel YWAN, DPO certifié

Mail : k.ywan@groupesfc.fr

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (3 heures)

Module 1 : Le RGPD - Contexte

- Application territoriale
- Modèle économique basé sur la Data
- Sensibilité des Français
- Genèse de la CNIL au RGPD
- Changement de paradigme
- L'organisme de contrôle : LA CNIL
- Les sanctions
- Les risques à ne pas négliger

Module 2 : Le RGPD – Définitions

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?
- Quel est mon statut ? (RT, co-RT, ST)

Module 3 : Le RGPD – Les grands principes

- Licéité, loyauté et transparence
- Limitation des finalités
- Minimisation
- Exactitude
- Limitation de la conservation
- Sécurité
- Responsabilité

Module 4 : Le RGPD – En pratique

- Cartographier :
 - o Les registres
 - o Encadrer les utilisateurs
- Analyse du site internet
- La documentation
- Mes actions
 - o La sécurité des mots de passe
 - o La sécurité des appareils mobiles
 - o La sécurité des usages PRO – PERSO
 - o Les techniques Cyber malveillantes

Objectifs

- Connaître les enjeux du RGPD
- Adopter les bonnes pratiques au quotidien

2. Devenir délégué à la protection des données

Public : Toute personne susceptible d'être nommée DPO ou participant à la mise en conformité ou au maintien de la conformité au sein d'une organisation.

Prérequis : Aucun

Durée : 35 heures

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en distanciel.

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en e-learning, et des sessions en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques : Les sessions en distanciel rythment le parcours et permettent de fixer des dates limites de suivi des modules en e-learning. Il n'est possible d'accéder au module en distanciel que si les cours précédents ont été suivis et validés.

Lors des cours en distanciel, des cas pratiques seront effectués afin de permettre des échanges sur des cas concrets avec le formateur.

L'animateur/formateur est également un spécialiste dans sa matière, le distanciel est assurée par un expert en protection des données.

Modalités d'évaluation : Le suivi de réalisation de la formation et l'appréciation sur les résultats obtenus est effectué en concertation avec les participants. Chaque module est clôturé par une évaluation de la formation et la vérification de la compréhension des thèmes abordés.

Tarifs : 3000 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Contact : Krystel YWAN, DPO certifié

Mail : k.ywan@groupesfc.fr

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (35 heures sur 5 jours)

Module 1 : Le Règlement Général sur la Protection des Données (e-learning / 3H30)

- Contexte
- Cadre légal
- Définitions
- Principes
- Bases légales d'un traitement

Module 2 : Le délégué à la protection des données (DPO) (distanciel / 3H30)

- Désignation
- Responsabilité
- Ressources
- Missions
- Les outils et procédures
- La Gestion de projet

Module 3 : Les acteurs (e-learning / 3H30)

- Responsable de traitement
- Responsable conjoint
- Sous-traitant (data processor)
- Les partenaires et autres destinataires
- Tiers autorisés

Module 4 : Les Registres (distanciel / 3H30)

- Registre des activités de traitement
- Registre des catégories d'activités de traitements
- Les autres registres

Module 5 : Droits des personnes (e-learning / 3H30)

- Droit à l'information
- Anciens droits
- Nouveaux droits
- Exercice des droits

Module 6 : sécurité des données à caractère personnel (e-learning / 3H30)

- Sécurité de traitement
- Violation de données

Module 7 : Transfert des données hors UE (e-learning / 3H30)

- Principe général
- Transferts fondés sur une décision d'adéquation
- Transferts moyennant des garanties appropriées
- Règles d'entreprise contraignantes

- Transferts ou divulgations non autorisés par le droit de l'union
- Dérogations pour des situations particulières

Module 8 : impact sur la vie de mon organisation (distanciel / 3H30)

- Gestion des fournisseurs
- Gestion des clients / prospects
- Gestion marketing (site, communications électroniques, profilage)
- Gestion RH
- Gestion Informatique
- Gestion de la sécurité des locaux

Module 9 : Le Pilotage de la conformité (distanciel / 3H30)

- Mener un audit
- Mettre en œuvre le Privacy by design et by default
- Suivre la conformité d'un traitement
- Documenter la conformité
- Analyse d'impact et les formalités préalables
- Plan de communication
- Sensibilisation

Module 10 : L'autorité de contrôle (e-learning / 3H30)

- Les autorités de contrôle par Etat
- Focus sur la CNIL
- Le contrôle
- Les sanctions

Objectifs

- Acquérir les compétences et savoir-faire pour passer la certification
- Savoir analyser la bonne application du Règlement au sein d'une organisation
- Savoir mettre en place et faire appliquer un plan d'action pour accompagner l'organisation dans sa conformité.
- Mettre en place des mesures de sécurité au sein d'une organisation